COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de Juillet, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 03 juillet 2024.

<u>Etaient présents</u>: Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Eugène DELAMBRE, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN.

Absent: Daisy LAINE.

Absents excusés: Angélique BARBIER, Laurent DHE, Bruno VIENNE, Laury FLIPPE.

Procurations:

Angélique BARBIER donne procuration à Muriel POLLART

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Bruno VIENNE donne procuration à Eugène DELAMBRE

Secrétaire : Clément BACRO

Début de séance : 20h08 Séance levée à 23h15

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 13 mai 2024

Madame HERMANT rappelle que lors de la dernière réunion, une discussion avait eu lieu concernant le cimetière et qu'il n'y en a pas de trace dans le compte-rendu. Elle explique que plusieurs personnes l'ont interpellée à ce sujet car le cimetière est sale. Mesdames GERARD, COUSIN et POLLART confirment.

Madame BARBIER informe que les agents y travaillent presque chaque semaine. Elle se demande s'il ne faudrait pas végétaliser les allées comme d'autres communes le font. Madame HERMANT demande s'il ne faudrait pas mettre du géotextile et des cailloux au niveau des cavurnes pour limiter les mauvaises herbes. Monsieur MUCHEMBLED pense qu'il est inutile de faire quoi que ce soit dans certaines parties du cimetière tant que les travaux ne sont pas finalisés.

Madame COUSIN demande s'il serait possible d'employer des contrats jeunes ou des contrats été pour nettoyer le cimetière.

Madame POLLART rappelle que le temps de cette année rend le jardinage difficile.

Madame BARBIER demande si cela s'est vu que certaines rues ont été nettoyées. Certains conseillers confirment.

Monsieur DELAMBRE demande pourquoi les chemins ne sont pas débroussaillés. Madame BARBIER et Monsieur MUCHEMBLED disent qu'il manque une pièce pour installer l'épareuse sur le tracteur. Cette pièce a été commandée et est en attente de livraison. Madame GERARD propose de demander à Monsieur ROUSSEL de débroussailler en attendant que la pièce soit livrée. Madame LEFEBVRE explique que Monsieur ROUSSEL est débordé.

Concernant le cimetière, Madame BARBIER annonce que les agents iront tous les trois au minimum une fois par semaine pour désherber.

2) <u>Terrain de pétanque : choix de l'entreprise après étude des devis</u>

Madame BARBIER propose trois devis pour la création d'un terrain de pétanque de 15m sur 16m avec périphérie en bois. Pour rappel, ce terrain sera créé à côté de la salle de sports.

BALESTRA TP, 12 660,48€ HT soit 15 192,58€ TTC

Désignation	Qx	u	Prix Unitaire Net	Montant Total H.
Terrain de pétanque 16 ml * 15 ml avec traverse en chaine en périphérie				
Décapage de la terre végétale et réglage du fond de forme	60,00	M3	38,00	2 280,00
Fourniture et pose de traverse en chéne de 2.40*.20*.10 y compris massifs béton de scellement et tige d'ancrage métallique	48,00	ML	129,26	6 204,48
Transport et mise en œuvre de matériaux TV en fondation y compris compactage sur 20 cm	48,00	M3	62,00	2 976,00
Fourniture et mise en œuvre de sable calcaires 0/4 sur un ep de 6 cm	15,00	M3	80,00	1 200,00
Total Terrain de pétanque 16 ml * 15 ml avec traverse				12 660,48
en chaine en périphérie				

IDVERDE, 15 879,28€ HT soit 19 055,14€ TTC

Code	DESIGNATION	U	QUANTITE	Prix untit. €	Montant €
1	Création d'un terrain de pétanque (15 x 16 m) Devant pignon du bâtiment des services techniques				
1.1	Installation de chantier	F	1,00	1 994,23	1 994,23
1.2	Implantation piquetage	F	1,00	398,93	398,93
1.3	Sécurisation de la zone d'intervention	ML	50,00	19,31	965,50
1.4	Décaissement du boulodrome du terrain (15 m x 16 m) sur 30 cm d'épaisseur y compris évacuation des déblais	M3	72,00	33,40	2 404,80
1.5	Réglage du fond de forme, compactage et mise en place d'un géotextile	M2	240,00	2,81	674,40
1.6	Fourniture et mise en oeuvre de la couche de forme en GNT calcaire sur 24 cm d'épaisseur	M2	240,00	17,98	4 315,20
1.7	Fourniture et mise en place des traverses bois pour délimiter le terrain de pétanque de 15 m par 16 m	ML	62,00	48,56	3 010,72
1.8	Fourniture et mise en oeuvre du sable gris 0/4 sur 6 cm d'épaisseur	M2	240,00	5,58	1 339,20
1.9	Remise en état du site après intervention y compris engazonnement de la plate bande entre le mur pignon des services techniques et le boulodrome (plate bande de 1.20 m par 18 ml)	F	1,00	776,30	776,30
	Sous-total H.T. 1				15 879,28
	TOTAL H.T.				15 879,28
	T.V.A. à 20,0%				3 175,86
	TOTAL T.T.C.				19 055,14

DV PAYSAGE, 9 400,40€ HT soit 11 280,48€ TTC

Description	Qté	Unité	PUHT	Montant HT
- Implantation et terrassement de la future zone de jeux.	1.00	Ens	1 450.00	1 450.00
- Etalement de la terre végétale sur les abords du terrain.				
- Evacuation et mise en décharge des gravats.				
- Création d'un terrain de pétanque de 15x16m.				
Pose de bordure :	1.00	Ens	2 150.40	2 150.40

- Fourniture et mise en place de rondin (diamètre 14 mm par fichage), servant de délimitation périphérique du terrain.				
Création d'un fond de forme :	1.00	Ens	2 900.00	2 900.00
- Fourniture et pose d'un feutre géotextile.				
- Fourniture et mise en place de grave traitée 0/20 sur une épaisseur de 15 cm.				
- Mise en place d'un sable de marquise calibre 0 à 4 mm compacté sur une épaisseur de 7 cm.	1.00	Ens	1 650.00	1 650.00
Semis de gazon :	1.00	Unite	1 250.00	1 250.00
- Réglage de l'ensemble de la terre végétale évacuée lors du terrassement.				
-Semis du gazon à l'aide d'une engazonneuse.				
- Densité d'environ 50 grammes par m2.				
- Gazon professionnel (terrain de jeux).				
- Application d'un engrais favorisant le développement du futur gazon.				

Madame BARBIER propose de retenir le devis proposé par DV PAYSAGE.

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: tous

3) Stade: points sur les travaux des réseaux

Madame BARBIER rappelle que les travaux de raccordement des réseaux doivent être réalisés pour le stade et le club house. Afin de réduire les coûts, la commune s'occupera de choisir un prestataire pour creuser la tranchée pour toutes les entreprises. D'autres devis ont donc été demandés à VEOLIA et ENEDIS sans les travaux de terrassement.

VEOLIA:

Le premier devis pour le raccordement s'élève à 1 849,89€ HT soit 2 219,87€ TTC au lieu de 1 843,54€ HT soit 2 212,25€.

Le second devis pour l'extension du réseau et la réalisation de deux branchements en eau potable s'élève à 8 914,01€ HT soit 10 696,81€ TTC au lieu de 25 471,12€ HT soit 30 565,34€ TTC.

Monsieur DELAMBRE demande si les travaux d'assainissement seront prévus en même temps. Madame BARBIER lui répond que l'assainissement est déjà fait sur la voie publique. Elle ajoute que l'assainissement pour les bâtiments est prévu au marché et sera réalisé par Artois Assainissement.

Madame BARBIER propose de voter pour valider le premier devis qui s'élève à 1 849,89€ HT soit 2 219,87€ TTC

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: tous

Madame BARBIER propose de voter pour valider le second devis qui s'élève à 8 914,01€ HT soit 10 696,81€ TTC.

Contre : 2 (Eugène DELAMBRE et Bruno VIENNE par procuration)

Abstention: 0

Pour: 10 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN ainsi que Angélique BARBIER et Laury FLIPPE par procuration)

ENEDIS:

Madame BARBIER explique que l'extension se fera à partir du poteau existant. Le nouveau devis pour le raccordement et l'extension s'élève à 4 473,97€ HT soit 5 368,76€ TTC. Une réfaction tarifaire de 2 982,64 HT est appliquée. Au lieu de 10 017,00€ HT soit 12 020,40€ TTC avec une réfaction tarifaire de 6 678,00€ HT.

Madame BARBIER propose de voter pour la validation du nouveau devis :

Contre: 1 (Monsieur DELAMBRE explique qu'il est pour le raccordement mais contre l'extension)

Abstention: 1 (Monsieur VIENNE par procuration)

Pour : 10 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN ainsi que Angélique BARBIER et Laury FLIPPE par procuration)

Concernant l'ouverture de tranchée, Madame BARBIER explique qu'elle a reçu un seul devis à ce jour. Ce devis, envoyé par la société STLM, comprend la réalisation d'une tranchée commune pour les différents concessionnaires qui s'élève à 21 750,00€ HT ainsi que le déplacement et l'installation de la citerne souple pour la défense incendie qui s'élève à 13 450,00€ HT soit un total de 36 450,00€ HT et 43 740,00 € TTC.

Madame BARBIER explique que cette solution coûtera moins chère que les premiers devis de VEOLIA et ENEDIS avec ouverture de tranchées.

Madame BARBIER informe qu'elle attend l'arrivée de deux autres devis avant de le proposer au vote.

Avenant de l'établissement REMY pour le lot 9 « Electricité, Ventilation » :

Madame BARBIER explique qu'au début du marché, il était prévu que l'extension du réseau électrique se fasse jusqu'à la deuxième entrée du stade. Mais finalement, ENEDIS a décidé de faire cette extension jusqu'à la première entrée. Monsieur REMY qui s'occupe du lot 9 « Electricité, Ventilation » doit augmenter la section des conducteurs et a donc fourni un nouveau devis qui s'élève à 1 637,50€ HT soit 1 965,00€ TTC. Madame BARBIER propose de voter pour la validation de cet avenant :

Contre: 1 (Monsieur DELAMBRE)

Abstention: 1 (Monsieur VIENNE par procuration)

Pour: 10 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN ainsi que Angélique BARBIER et Laury FLIPPE par procuration).

Madame COUSIN demande où en est l'avancée des travaux du club house.

Monsieur MUCHEMBLED explique que les travaux d'électricité, de peinture et de pose de carrelage avancent bien.

Madame GERARD demande s'il est possible de faire une visite un samedi ou un soir en semaine. Madame BARBIER répond que ce sera possible. Après discussion, la date de visite pour les élus est fixée le lundi 22 juillet à 18h00 sur le site.

4) Renouvellement de la convention piscine pour l'école primaire

Madame BARBIER présente la convention rédigée par la CCSA pour le renouvellement de la mise à disposition d'équipement sportif et de personnel de la piscine Oxygène de Bapaume.

« La collectivité s'engage à mettre à disposition à titre onéreux de l'utilisateur un ou plusieurs créneaux de natation tels que définis à l'article 3, pour l'apprentissage et la pratique de la natation en milieu scolaire ainsi que les annexes liées à son utilisation (vestiaires, douches et sanitaires).

Ces créneaux seront surveillés par un maître-nageur diplômé et dans la mesure du possible, la collectivité s'engage à mettre à disposition un MNS pour l'enseignement de la natation scolaire.

L'équipement est mis à disposition de l'utilisateur à titre payant. Le montant de la redevance d'occupation est égal au produit du nombre de séances d'utilisation multiplié par l'effectif théorique des classes selon le tarif en vigueur évalué à 1.50 € par enfant. »

Madame BARBIER précise que le transport est gratuit et propose de voter pour le renouvellement de cette convention.

Contre: 0 Abstention: 0 Pour: tous

5) Renouvellement des conventions pour le sport

Madame BARBIER présente le renouvellement de la convention de Passion sport lt. Madame TAVERNIER s'occupe des activités sportives pour les élèves de l'école maternelle.

Le devis se décompose comme suit : 32€ HT/h + 23,40€ HT de déplacement par forfait. Madame BARBIER explique le tarif à l'heure est inchangé par rapport à l'année scolaire 2023/2024. Par contre, le tarif pour le déplacement a augmenté, il était de 15,96€ HT par forfait. Madame BARBIER propose de voter pour la validation de ce devis :

Contre: 0

Abstention: 1 (Dorothée LEFEBVRE)

Pour : 11 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN, Eugène DELAMBRE ainsi que Angélique BARBIER, Laury FLIPPE et Bruno VIENNE par procuration).

Madame BARBIER présente le renouvellement de la convention de 3A qui s'occupe des activités sportives pour les élèves de l'école élémentaire. Les conditions tarifaires restent inchangées par rapport à l'année scolaire 2023/2024 et s'élèvent à 32€ HT/h + 4,50€ de déplacement. Madame BARBIER propose de voter pour la validation de ce devis :

Contre: 0

Abstention: 1 (Dorothée LEFEBVRE)

Pour : 11 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Muriel POLLART, Véronique HERMANT, Clément BACRO, Sylvie COUSIN, Eugène DELAMBRE ainsi que Angélique BARBIER, Laury FLIPPE et Bruno VIENNE par procuration).

6) <u>Lecture des conseils d'école du 25 juin 2024</u>

Lecture du conseil de l'école maternelle par Madame GERARD

7 Conseil d'école du 25 JUIN 2024

Sont excusés : Mme BONNETAT inspecteur de l'éducation nationale

Mr LESAGE Maire de ACHIET LE PETIT

Sont présents : Muriel NAWROCKI Directrice de l'école maternelle

Albane DELIESSCHE Enseignante des GS Odile STHAL enseignante des PS TPS Mme BARBIER Maire de Bucquoy

Mme LANNOY directice de l'école primaire

Mme SOBECKI, Mme LECTEZ, Mme AGEZ, enseignantes en primaire

Les représentants des parents d'élèves nouvellement élus :

Mme LARDIER Marine, Mme HAVET Melody, Mme AUDOUIN Cécile,

suppléants Mme DERANCOURT Angélique, Mme DUCROCO Sophie, Mme SEYS Margot

Les représentants d'élèves en primaire

1° 2° Remerciements et demandes d'équipement et subvention

Nous remercions la mairie pour l'aide apportée pour la kermesse

Pour la classe des grands : un meuble de rangement jeu colonne REF 12319 prix 249 euros page 577 Pour la classe des moyens un tapis réf 33902 1 Bac de rangement réf 29573 4 Bacs de rangement réf 29569

- Pour nos ordinateurs, Mr JOLY de la CCSA est passé et a constaté les ordinateurs portables;
- Pour le plan Vigipirate, nous attendons le portail sur le côté passage bus ; est ce que ça peut être fermé en hauteur sur toute la longueur, pour que la cour ne soit plus visible. Un livreur est déjà rentré dans la classe de Mme DELIESSCHE en passant audessus ;

Le portail d'entrée pourrait être à changer également pour en mettre un occultant ou occulter celui-ci ; Ce portail est défectueux car parfois il ne s'ouvre plus à cause du gel ; réhausser le mur sur toute la longueur pour qu'on ne puisse plus franchir le mur si facilement serait peut-être souhaitable ;

3EFFECTIF ET ORGANISATON RENTREE 2024

Une classe de 19 élèves en Grande section avec Mme DELIESSCHE Une classe de moyens de 19 élèves avec Mme NAWROCKI Une classe de petits /TPS: 18 PS, 3 TPS en septembre et 3 TPS supplémentaire en janvier

4 Bilan de kermesse

Soit 59 élèves à la rentrée de septembre 2024 et 62 élèves en janvier 2025.

Madame BARBIER précise que la commande auprès de la société Majuscule a été validée.

Concernant le portail sur le côté, nous attendons l'intervention de l'entreprise ROUSSEL.

Lecture du conseil de l'école élémentaire par Monsieur MUCHEMBLED

Ecole élémentaire publique de Bucquoy

Conseil d'école

Mardi 25 juin 2024

Présents	Absents	Excusés
Mme Barbier, maire de Bucquoy Lannoy Nathalie, directrice Agez Peggy Lectez Christelle Sobecki Nathalie Galiot Laetitia Macqueron Jennifer Seveste Pauline De Oliveira Gwenaelle Verhaeghe Anaelle		Mme Bonnétat, Inspectrice de l'Education Nationale Mr Lesage, maire d'Achiet-le-Petit

1º Remerciements

Nous remercions les municipalités pour la subvention octroyée pour le voyage scolaire.

2º demande de bravaux et d'équipement

- Fixation des portes des toilettes
- Nettoyage des perrons
- 6 bacs petit modèle (Majuscule Référence 69 020) + glissières (réf 78 674)
- Fermeture du petit portail à réparer

3° effectifs à la rentrée

- 14 CP - 20 CE2 - 16 CM2 - 18 CE1 - 17 CM1

SOIT 85 élèves

Classe de CP CE1: 14 CP - 6 CE1 20 élèves Classe de CE1 CE2: 12 CE1 - 7 CE2 19 élèves

Classe de CE2 CM1: 13 CE2 – 10 CM1 23 élèves Classe de CM1 CM2: 7 CM1 – 16 CM2 23 élèves

4° Bilan de la lête de l'écale

Nous remercions l'APEEP et la Fraternelle pour l'organisation de la fête de l'école.

Madame BARBIER précise que seuls cinq élèves d'Achiet-le-Petit quittent les écoles publiques de Bucquoy à la rentrée de septembre 2024.

7) Festivités de juillet 2024

Madame GERARD prend la parole. Concernant la fête communale, Madame GERARD explique qu'elle est déçue par le déroulement de la brocante car les brocanteurs sont partis avant. Elle ajoute que beaucoup d'habitants ont réservé un emplacement devant chez eux mais ne se sont pas installés ce qui a créé plusieurs emplacements vides. Madame POLLART explique que

sur 123 inscrits, seuls 85 personnes sont venues et ont signé le registre. Madame GERARD informe que les barrières de sécurité ont été déplacées par les brocanteurs sans autorisation et avant l'heure de fin. Mesdames HERMANT et GERARD demandent s'il est possible de supprimer une rue pour les emplacements des brocanteurs. Madame POLLART, qui s'est occupée de placer les brocanteurs, répond que ce n'est pas possible car selon le nombre d'inscriptions il n'y aurait pas eu assez de place.

Madame GERARD explique que le groupe de percussionnistes qui est intervenu sur la brocante n'était pas noté sur le flyer car leur réponse a été donnée après la distribution de celui-ci. Cependant, Madame GERARD précise que leur prestation a été très appréciée. La maquilleuse a également été fort demandée. Malheureusement, la tonnelle installée a été abîmée par le vent. Il faudra prévoir l'achat de nouvelles tonnelles.

Concernant l'apéritif convivial, Madame GERARD est satisfaite car il y a eu du monde. Ce moment a été apprécié. Par contre, Madame GERARD explique qu'il y avait beaucoup de bruit dans la salle ce qui compliquait les discussions.

Concernant le 13 juillet organisé ce samedi, il y a 79 personnes inscrites à ce jour. Le souci est qu'il manque des tonnelles. De plus, le temps prévu est pluvieux, il serait peut-être préférable d'organiser le repas à la salle des fêtes. Pour le mapping et la retraite aux flambeaux, un arrêté a été pris pour interdire la circulation dans la rue Dierville entre le carrefour et le chemin du Quesnoy.

Monsieur DELAMBRE et Madame HERMANT pensent que le prix du repas est élevé. Mesdames GERARD et POLLART expliquent que la commission des fêtes ne fait pas de bénéfice sur la vente des repas. Madame BARBIER présente les invitations d'autres communes pour lesquelles les prix des repas peuvent s'élevaient à 20€.

Madame GERARD explique que la prochaine manifestation de la commission des fêtes sera l'organisation de la fête communale en octobre où une soirée disco sera organisée.

8) Divers

- Ligne de bus pour les écoles publiques

Madame BARBIER explique que la ligne de bus pour les écoles publiques de Bucquoy est supprimée. Elle présente le courrier reçu de la région le 13 juin dernier. Madame POLLART en donne lecture.

Madame le Maire,

Par courrier, vous sollicitez la Région pour le maintien de la ligne de transport scolaire CS 4842 reliant la commune d'Achiet le Petit à celle de Bucquoy en passant par le hameau d'Essarts les Bucquoy.

A ce jour, le réseau régional de transport réalise une desserte dans le cadre des conventions qui vous lient actuellement à la commune d'Achiet le Petit, la Région organisant le service de transport scolaire en fonction de la carte scolaire.

Les services de l'Education nationale ont informé nos services de la création d'un nouveau RPC entre la commune d'Achiet le Petit et la commune d'Achiet le Grand. Ainsi, à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024, les enfants d'Achiet le Petit devront se rendre à l'école d'Achiet le Grand. Le service de transport scolaire CS 4842 sera donc modifié en ce sens et emmènera les enfants d'Achiet le Petit vers Achiet le Grand et non plus vers Bucquoy.

Par ailleurs, je tiens à vous préciser que le Règlement de Transport de la Région stipule dans son article 3.1 qu' « à partir d'une même commune, la Région n'est pas tenue d'organiser des dessertes pour des destinations différentes pour un même niveau d'enseignement ».

Le règlement précise également que « Sur son territoire de compétence et de manière générale, la Région n'organise pas de circuit de transport scolaire à l'intérieur de la commune, siège de l'établissement scolaire. De même, dans le cas d'une demande de desserte d'une commune pour un établissement scolaire situé dans une autre commune, une distance minimale de 3 kilomètres doit être respectée pour la création d'un circuit de transport scolaire ».

Aussi, je suis au regret de ne pouvoir donner une suite favorable à votre requête, le maintien de ce parcours supplémentaire en car entraînerait en effet un surcoût qui n'entre pas dans les critères de dépenses et de compétences de la Région.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Madame BARBIER donne lecture de la réponse qu'elle a faite à la région le 13 juin.

Monsieur le Directeur Général Adjoint,

Je reviens vers vous concernant votre courrier en date du 10 juin courant et reçu ce jour, concernant ma demande de maintien de la ligne de bus n°4842.

Je prends note du refus apporté à ma requête. Cependant, je me permets d'insister et réitère ma demande.

En effet, depuis 24 ans, ce transport scolaire est entré en vigueur. Celui-ci permet aux enfants domiciliés au hameau d'Essarts de se rendre aux écoles publiques de Bucquoy.

Pour la rentrée de septembre 2024, 15 enfants du hameau ont l'âge d'être scolarisés de la petite section de maternelle au CM2. Plusieurs de ces parents n'ont pas la possibilité de conduire leurs enfants à l'école par leur propre moyen. La distance entre le hameau d'Essarts et Bucquoy est plus importante que celle entre Achiet-le-Petit et Achiet-le-Grand. Même si le hameau d'Essarts dépend de Bucquoy, je pense que ces élèves ne doivent pas être pénalisés par une décision prise par les élus d'Achiet-le-Grand et d'Achiet-le-Petit. Décision que mon conseil municipal et moimême déplorons et contestons.

Mon souhait serait que la ligne de bus n°4842 puisse être conservée au minimum le matin et le soir afin de permettre à ces enfants de se rendre à l'école. Le service de restauration scolaire pourra être assuré pour ces enfants et ainsi réduire les déplacements.

Je reste à votre disposition pour en discuter si nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint, mes respectueuses salutations.

Madame BARBIER indique que la réponse orale de la région est la suivante : « on étudie votre demande » mais à ce jour, il n'y a pas de réponse concrète. Madame BARBIER informe qu'oralement la région affirme que le service de bus sera maintenu matin et soir mais pas le midi. La conseillère régionale, Madame MERLIER, va appuyer la demande de Madame BARBIER. Madame BARBIER ajoute qu'elle a fait une demande auprès de la CCSA afin d'obtenir une aide pour le transport du midi pour les maternelles.

- Cabinet médical

Madame BARBIER informe qu'elle a reçu un courrier de la société FILIERIS le 11 juin dernier concernant le cabinet médical, Monsieur BACRO en donne lecture.

Madame le Maire,

Je fais suite à la rencontre initiée par la CPTS Sud Artois (Mme LEROUX) et la Direction Régionale FILIERIS Nord en janvier, ainsi qu'aux réunions en mairie de BUCQUOY en février et avril, auxquelles FILIERIS a été représenté par Fabien FROMENT, Chargé de Mission.

Je tiens à vous informer que le groupe de Santé FILIERIS a fourni à ce jour toute la documentation initiale nécessaire aux Docteurs LEGRAND et demeure pleinement disponible pour étudier conjointement les modalités de la médecine salariale, un mode de pratique exclusif à FILIERIS. A ce jour, nous n'avons pas eu de retour en ce sens.

Je reconnais et salue l'ambition marquée de votre commune de maintenir une activité médicale de proximité pérenne.

Cependant, malgré nos efforts et notre collaboration, les conditions actuelles ne permettent pas encore de réunir tous les critères nécessaires à la réussite d'un projet de centre de santé FILIERIS dans votre commune.

Nous espérons sincèrement que votre projet aboutira, assurant ainsi la continuité des services médicaux de proximité pour BUCQUOY et les villages avoisinants.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame BARBIER annonce qu'une subvention de 90 000€ a été accordée par le Département au titre du FARDA pour l'acquisition du cabinet médical.

Madame BARBIER informe que Madame ROCHE, pharmacienne et membre de la CPTS du Sud Artois, l'a orientée vers RemplaFrance devenu RemplaJob afin de créer une annonce pour le recrutement de médecins. Le montant du devis proposé pour les annonces est de 1 200€, la CPTS pourra prendre en charge ces frais.

- Pétition Hameau d'Essarts

Madame HERMANT demande s'il est possible que la pétition déposée pour le Hameau d'Essarts soit mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Rue Saint Amand

Monsieur DELAMBRE explique que des riverains de la rue Saint Amand l'ont interpellé pour demander qu'un sens unique soit instauré dans cette rue étroite. Ce sens unique se ferait de la rue de la carte vers la rue d'en haut.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le lundi 29 juillet 2024.